



Salariés en fin de carrière

La CFE Energies demande une véritable négociation pour les salariés en fin de carrière.

L'accord « Compétences » entrera en vigueur dans les prochains jours pour une durée de 3 ans. Cet accord prévoit, pour les salariés de **certains métiers et sous conditions**, des congés de fin de carrière (CFC) et un dispositif d'incitation au départ à la retraite par l'attribution de NR. Ces mesures, subitement intégrées en fin de négociation, n'ont pas été négociées. Elles sont par ailleurs contraires à l'ambition affichée de l'accord de garantir un emploi et un parcours professionnel à chaque salarié. Face à ces deux mesures de fin de carrière improvisées, **la CFE Energies**, non signataire de l'accord proposé, **demande une véritable négociation spécifique pour tous les salariés en fin de carrière, comprenant aussi des garanties pour les autres salariés.**

Tout au long de cette négociation de plusieurs mois, **la CFE Energies a fait des propositions concrètes qui ont été retenues pour faire évoluer le projet d'accord sur ses thèmes principaux** : parcours professionnels, formation professionnelle, formations promotionnelles, alternance, insertion professionnelle des jeunes salariés, maintien dans l'emploi des salariés seniors, transmission des compétences.

La CFE Energies déplore que, en toute fin de négociation, la Direction ait imposé **des mesures de fin de carrière unilatérales et non négociables**. La Direction a ainsi levé le voile sur ses véritables intentions : contribuer aux suppressions de 3 500 à 4 000 postes sur 2016-2018.

Notons que **seuls certains salariés seront éligibles aux deux mesures de fin de carrière proposées**, sous certaines conditions et ce, sur une très courte période. **Le CFC proposé est peu attractif et sans aucune assurance en cas d'évolution des régimes de retraite**. L'attribution des NR se fera sans aucune garantie sur les mesures salariales pour l'année 2017 qui seront bientôt « négociées » pour l'ensemble des salariés. **Il y a fort à craindre que l'attribution de ces NR se réalise au détriment des mesures salariales individuelles annuelles (avancements au choix, ADP)**. De surcroît, les salariés qui resteront dans l'entreprise verront leur charge de travail augmenter en raison des suppressions de postes décidées.

Consciente du contexte de l'entreprise, cohérente et responsable, la CFE Energies réaffirme qu'elle est prête à discuter de mesures d'incitation au départ à la retraite ou de congés de fin de carrière afin de répondre aux attentes de certains salariés volontaires. Toutefois, ces mesures doivent être construites dans le cadre d'une **négociation spécifique et plus large sur les fins de carrière, pour l'ensemble des salariés statutaires et non statutaires, quel que soit leur métier.**

Une véritable négociation doit permettre de proposer aux salariés qui le souhaitent **des mesures plus souples d'aménagement de fin de carrière**, la possibilité de fractionner le CET, l'aménagement de mi-temps attractifs, des mesures d'incitation au départ anticipé à la retraite ou de congés de fin de carrière **avec des conditions et des périodes d'éligibilité plus larges**, ainsi que **des garanties sur les mesures salariales annuelles et sur l'emploi.**

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS!**

CFE-CGC ENERGIES

59 rue du Rocher

75008 PARIS

www.cfe-energies.com

contact@cfe-energies.com